

Axe 2 : Vers une agriculture durable et diversifiée

Fiche-action 3 : Construire une agriculture d'excellence environnementale par l'innovation et la co-élaboration

LEADER 2014-2020		GAL Ouest Charente – Pays du Cognac	
ACTION	N° 3	Construire une agriculture d'excellence environnementale par l'innovation et la co-élaboration	
1. OBJECTIFS STRATÉGIQUES ET OPÉRATIONNELS			
<p>La spécialisation agricole dans la production viticole et le poids du secteur du cognac dans l'économie locale, représentent des atouts indéniables pour le territoire. Ils constituent pourtant un facteur de fragilité qui s'exprime notamment par la vulnérabilité du vignoble face aux maladies et attaques biologiques ; cette situation conduit les viticulteurs à utiliser des quantités importantes de produits phytosanitaires, avec des conséquences potentiellement néfastes sur la santé et l'environnement, en particulier la qualité des eaux. Au-delà de ces aspects, un tel système de production, combiné aux besoins énergétiques nécessaires à la distillation, contribue à l'émission de gaz à effet de serre. Cette agriculture peut également dégrader l'image de marque naturelle du territoire.</p> <p>Objectifs stratégiques : La recherche et la diffusion de nouvelles pratiques techniques auprès des viticulteurs du territoire, supposent notamment un travail de sensibilisation et de formation en s'appuyant sur des initiatives professionnelles et la mise en synergie des acteurs de ce secteur. Parallèlement, la structuration du réseau d'acteurs des filières des spiritueux et viticole crée un terrain particulièrement propice à l'innovation.</p> <p>Objectifs opérationnels : 3a- Limiter les risques de transfert de polluants agricoles 3b- Encourager les agriculteurs aux économies d'intrants et d'énergie 3c- Soutenir les initiatives multi-partenariales et l'innovation dans la "Spirits Valley"</p>			
2. EXEMPLES D'OPÉRATIONS POSSIBLES			
<p>3a- Polluants agricoles :</p> <ul style="list-style-type: none"> Création d'une aire de lavage couverte avec traitements des effluents phytopharmaceutiques à usage collectif 	<p>3b- Economies d'intrants et d'énergie :</p> <ul style="list-style-type: none"> Animation et sensibilisation des agriculteurs pour limiter les impacts sur la qualité de l'eau et/ou de l'air Mise en réseau des intervenants agricoles, du constructeur à l'agriculteur pour restreindre le recours aux intrants et développer de nouvelles technologies 	<p>3c- "Spirits Valley"</p> <ul style="list-style-type: none"> Soutien à l'émergence du cluster "Spirits Valley" Création d'un pôle d'innovation viticole pour une viticulture durable Soutien à la mise en place d'une station régionale de traitement à l'eau chaude des plants de vigne (flavescente dorée) 	
3. BÉNÉFICIAIRES			
<p>3a- Polluants agricoles : collectivités et assimilées, associations, entreprises hors secteur agricole</p>	<p>3b- Economies d'intrants et d'énergie : collectivités et assimilées, associations, syndicats professionnels ou interprofessionnels, entreprises, agriculteurs et groupements d'agriculteurs, fondations</p>	<p>3c- "Spirits Valley" : collectivités et assimilées, associations, syndicats professionnels ou interprofessionnels, PME, agriculteurs et groupements d'agriculteurs, fondations</p>	
4. COÛTS ADMISSIBLES			
<p>3a- Polluants agricoles :</p> <p>Investissements matériels : travaux de construction ou réhabilitation de bâtiments, travaux d'aménagement, acquisition de matériel technique ou de mobilier</p>	<p>3b- Economies d'intrants et d'énergie :</p> <p>Investissements matériels : acquisition de matériel d'expérimentation et d'analyse</p> <p>Investissements immatériels : acquisition de données, élaboration et suivi de cahier des charges, actions d'animation, formation, études, dépenses de personnel, frais de communication et autres frais</p>	<p>3c- "Spirits Valley" :</p> <p>Investissements matériels : acquisition de matériel d'expérimentation et d'analyse</p> <p>Investissements immatériels : acquisition de données, élaboration et suivi de cahier des charges, actions d'animation, formation, études, dépenses de personnel, frais de communication et autres frais</p>	
5. MONTANTS ET TAUX D'AIDE APPLICABLES			
<p>Taux de cofinancement LEADER maximum : 80%</p> <p>Montant plancher de subvention LEADER : 1 500 €</p> <p>3a- Plafond de subvention LEADER : 20 000 €</p>	<p>Taux de cofinancement LEADER maximum : 80%</p> <p>Montant plancher de subvention LEADER : 1 500 €</p> <p>3b- Plafond de subvention LEADER : 40 000 €</p>	<p>Taux de cofinancement LEADER maximum : 80%</p> <p>Montant plancher de subvention LEADER : 1 500 €</p> <p>3c- Plafond de subvention LEADER : 40 000 €</p>	
6. COFINANCEURS POTENTIELS			
<p>3a- Polluants agricoles : Agence de l'Eau Adour-Garonne, Département</p>	<p>3b- Economies d'intrants et d'énergie : Agence de l'Eau Adour-Garonne, Région, Département</p>	<p>3c- "Spirits Valley" : Agence de l'Eau Adour-Garonne, Région, Département</p>	
7. CRITÈRES DE SÉLECTION DES OPÉRATIONS			
Lien vers la grille de sélection			